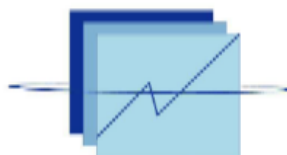


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Janvier 2024



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 81,0%.

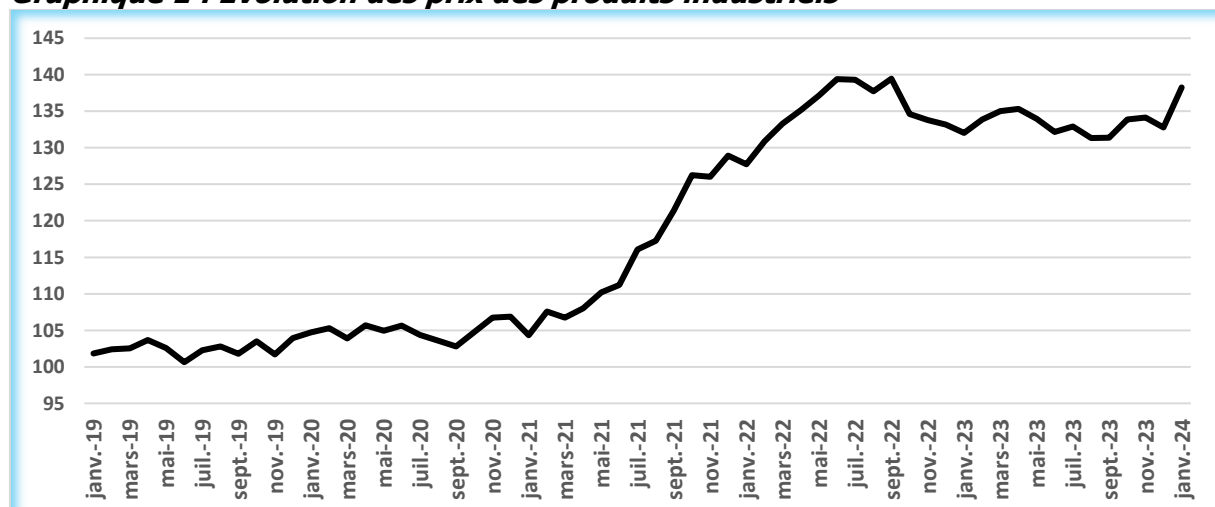
ANALYSE D'ENSEMBLE : Une hausse des prix de la production industrielle

L'activité industrielle est marquée, en janvier 2024, par une augmentation de 4,1% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est imputable, principalement, à la forte hausse des prix des produits des industries extractives (+22,3%) induits par l'envolée de 46,8% des cours mondiaux de l'or entre décembre 2023 et janvier 2024. Toutefois, il est enregistré une stabilité des prix des produits des industries environnementales et une diminution des prix des produits manufacturiers (-0,8%) et ceux de l'électricité, eau et gaz (-0,1%) sur la période sous revue.

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont bondi de 4,7% en janvier 2024, sous l'effet de l'appréciation des prix des produits extractifs (+21,4%) et de ceux de l'électricité, eau et gaz (+18,4%).

S'agissant de l'égrenage de coton, les prix ont progressé de 0,4% en variation mensuelle et se sont repliés de 14,1% en variation annuelle.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

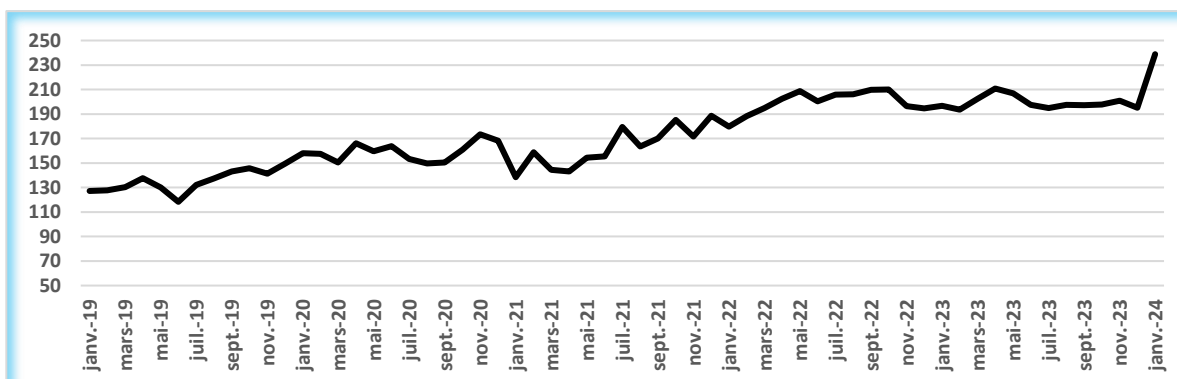


ANALYSE SECTORIELLE

Une augmentation des prix des produits extractifs

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 22,3% au mois de janvier 2024. Cette évolution est attribuable à la hausse des prix des minerais métalliques (+34,1%) et de ceux des autres produits des industries extractives (+4,7%). En glissement annuel, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 21,4%, en janvier 2024.

Graphique 2: Evolution des prix des produits des industries extractives



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

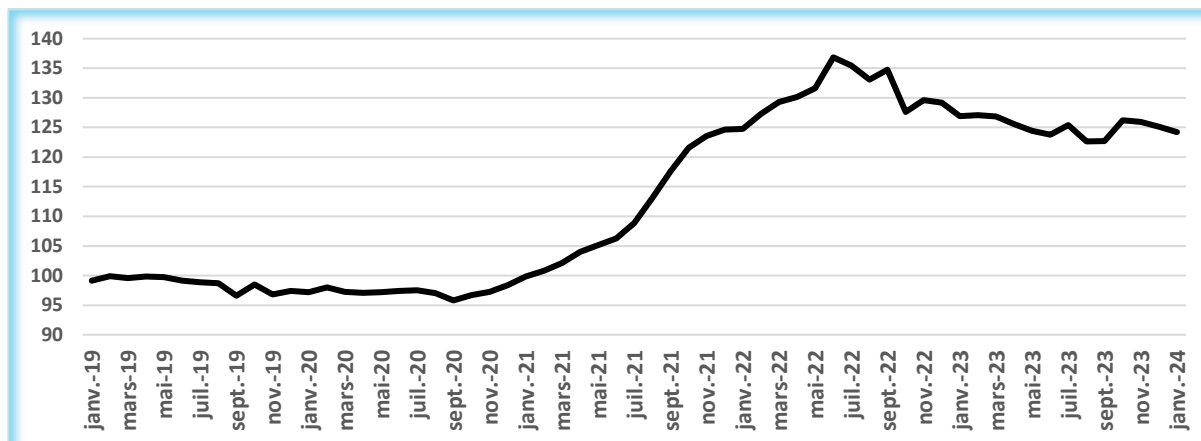
Une diminution des prix des produits manufacturiers

Au mois de janvier 2024, les prix des produits manufacturiers ont baissé de 0,8% en variation mensuelle, sous l'effet du recul des prix des produits du raffinage et de la cokéfaction (-10,5%), métallurgiques et de fonderie (-1,2%), de produits chimiques et pharmaceutiques (-0,8%), ainsi que des produits agroalimentaire (-0,5%). Ce repli a été amoindri par la hausse des prix des matériaux minéraux (+2,5%). Par ailleurs, il est noté une constance des prix des produits textiles et articles d'habillement, du cuir travaillé et articles de voyage, des papiers et cartons, des travaux d'impression et de reproduction d'enregistrement.

Relativement au mois de janvier 2023, les prix des produits manufacturiers se sont réduits de 2,1% au mois sous revue, sous l'effet, particulièrement, de la baisse des prix des produits chimiques et pharmaceutiques (-8,7%), métallurgiques et de fonderies (-8,2%), du raffinage et de la cokéfaction (-8,1%) et des produits agroalimentaire (-0,4%)



Graphique 3 : Evolution des prix des produits manufacturiers

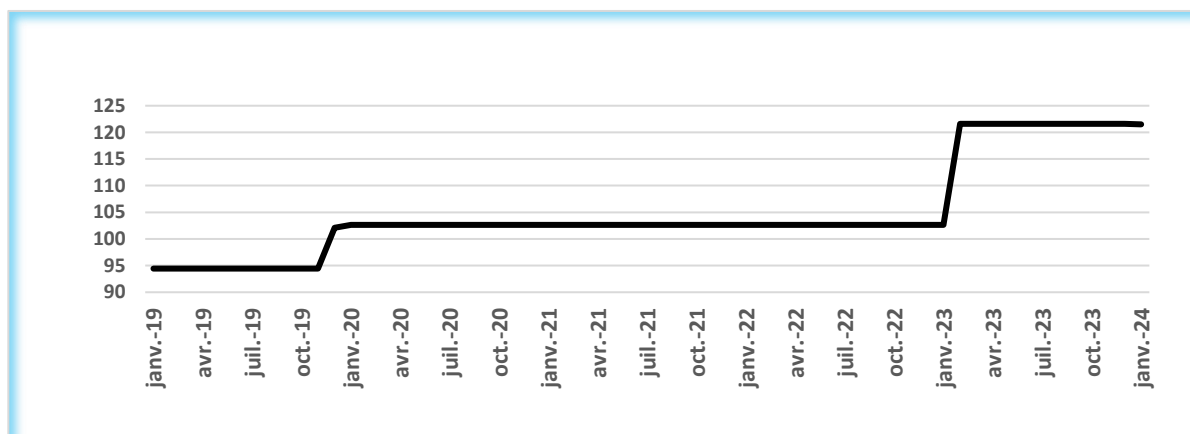


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Un repli des prix de l'électricité, gaz et eau

En janvier 2024, les prix de l'électricité, gaz et eau ont reculé de 0,1% en variation mensuelle. Toutefois, ils ont progressé en glissement annuel (+18,4%), sous l'effet du relèvement des prix de l'électricité et du gaz (+23,9%).

Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau



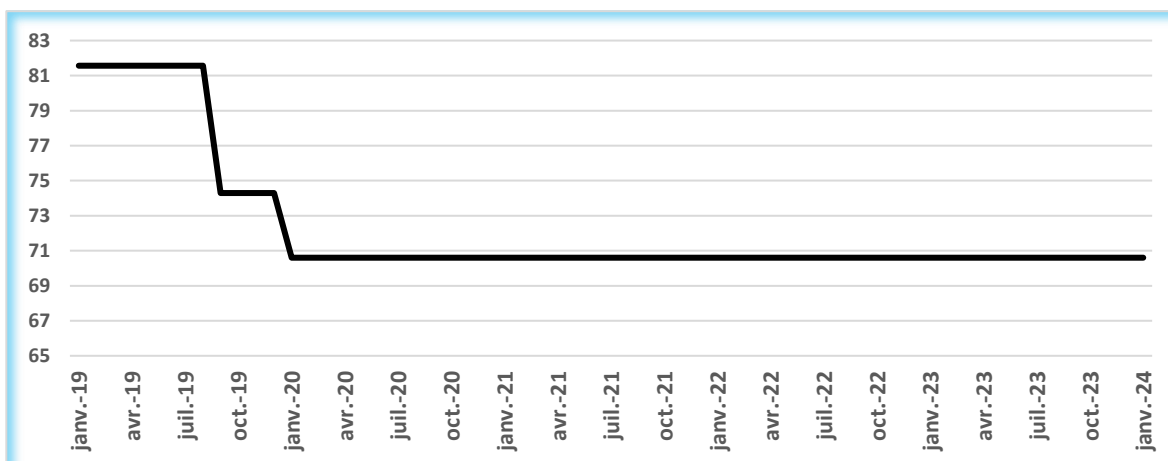
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Les prix des produits des industries environnementales restent stables

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en janvier 2024, en liaison avec la stabilité des prix des produits issus des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.



Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales

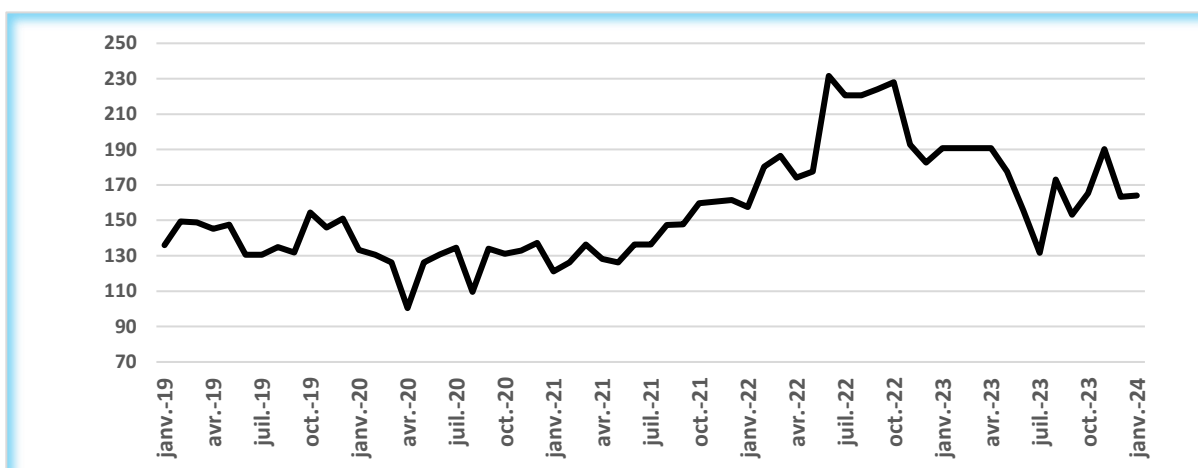


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Une progression des prix de l'égrenage de coton

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton se sont relevés de 0,4% en janvier 2024. Toutefois, ils ont chuté de 14,1% en variation annuelle.

Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Janv-23*	Nov -23*	Dec -23*	Janv -24	Evolution (en %)	
						Jan-24/ Dec.-23	Jan -24/ Jan -23
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	196,8	200,8	195,2	238,8	22,3	21,4
07	Minerais métalliques	164,2	174,2	172,8	231,7	34,1	41,1
08	Autres produits des industries extractives	229,4	220,7	207,4	217,2	4,7	-5,3
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	126,9	125,9	125,1	124,2	-0,8	-2,1
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	128,9	129,7	129,0	128,4	-0,5	-0,4
10	Produits alimentaires	136,6	136,6	135,8	135,0	-0,6	-1,2
11	Boissons	74,7	79,8	79,8	80,5	1,0	7,8
12	Produits à base de tabac	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	111,7	111,7	111,7	111,7	0,0	0,0
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	37,7	37,7	37,7	37,7	0,0	0,0
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	100,9	100,9	100,9	100,9	0,0	0,0
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	110,8	117,2	113,8	101,8	-10,5	-8,1
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	117,1	111,4	107,8	107,0	-0,8	-8,7
20	Produits chimiques	113,9	108,9	104,3	103,1	-1,2	-9,5
22	Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique	114,8	108,0	107,0	107,2	0,2	-6,7
23	Matériaux minéraux	109,5	109,1	108,9	111,7	2,5	2,0
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	202,8	184,5	188,5	186,2	-1,2	-8,2
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	202,0	182,1	186,3	184,2	-1,1	-8,8
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	154,0	154,1	155,1	154,9	-0,1	0,6
31-33	Autres industries manufacturières dont...	138,9	136,9	137,9	136,0	-1,3	-2,1
31	Meubles et matelas	123,0	119,4	121,2	117,9	-2,7	-4,2
32	Produits manufactures divers	156,2	156,2	156,2	156,2	0,0	0,0
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	102,6	121,6	121,6	121,5	-0,1	18,4
35	Electricité, gaz	101,9	126,2	126,2	126,2	0,0	23,9
36	Eau captée et distribuée	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	70,6	70,6	70,6	70,6	0,0	0,0
37	Eaux usées collectées et boues	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0
38	Déchets collectés, traités et éliminés	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	132,0	134,1	132,8	138,3	4,1	4,7
01	Egrenage de coton	190,8	190,2	163,3	164,0	0,4	-14,1

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

*Avec la disponibilité des comptes définitifs de 2021 et semi définitifs de 2022, la série des pondérations a été actualisée pour les mêmes périodes. En conséquence, la série des indices a été mise à jour.

Champ couvert

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE et Mamadou NDIAYE**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Alassane BALDE, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

